



## Informations importantes

# DÉNEIGEMENT

La Ville de Saint-Félicien assure désormais l'entretien hivernal de la voie publique dans votre secteur. Afin d'éviter le bris de votre boîte aux lettres durant les opérations de déneigement, voici quelques consignes à respecter.

### NORMES D'INSTALLATION



Le devant de la boîte doit être placé à une distance minimale de :

- 5,25 m du centre de la chaussée;
- 0,2 à 0,3 m de la limite extérieur de l'accotement.



Le bas de l'ouverture doit se situer de 1,05 à 1,15 m au-dessus du sol.



Une boîte aux lettres qui n'est pas installée convenablement et qui n'est pas protégée risque d'être endommagée par les véhicules d'entretien. Advenant un accrochage, la Ville de Saint-Félicien ne peut être tenue responsable du bris et n'offrira aucun dédommagement.



Pour toute question

Service de l'aménagement et de l'entretien  
du territoire : 418 679-2100 poste 2236